



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Hubert lors de sa séance ordinaire tenue le 10 août 2026.

Titre et objet : **RÈGLEMENT SH-2026-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SH-2024-546 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE**

Ce règlement vise notamment prévoit la gratuité du tarif « local permanent » pour les organismes reconnus dont les activités visent une clientèle d'âge mineur.

Il ajoute également un tarif « entrepôt permanent » pour les résidents et citoyens corporatifs.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.sh@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 12 août 2026.

Marilyne Tremblay, avocate

Assistante-greffière